

L'an deux mil vingt, le dix juillet, le conseil municipal de la commune de SOUVIGNE, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr Chrystophe AUBERT, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juillet 2020

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15
--

Présents : M. AUBERT Chrystophe, Maire, Mmes BOISTARD Brigitte, DRANCOURT Marine, HERIN Emilie, PERROTIN Marie-Louise, REFOURD Johanna, VANNIER Maëva, VIRTON Audrey, MM : BIGOT Adrien, GODFROY Tony, LEON Jean-Pierre, MOREIRA José

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GUICHARD Sylvie à M. AUBERT Chrystophe, MM : ROUSSEAU Thomas à Mme VIRTON Audrey, THIBAUT Michel à Mme BOISTARD Brigitte.

Secrétaire de séance : Mme DRANCOURT Marine

## Compte-rendu du Conseil Municipal

Le conseil municipal lors de sa dernière réunion a pris les décisions suivantes :

### **Commissions communales :**

Finances : LÉON, GODFROY, THIBAUT, PERROTIN, REFOURD, VANNIER

Personnel communal : PERROTIN, BOISTARD, MOREIRA, DRANCOURT, VANNIER

Action sociale : PERROTIN, BOISTARD, GUICHARD, HERIN

Bâtiments communaux et patrimoine : PERROTIN, VIRTON, BOISTARD, GODFROY, ROUSSEAU, BIGOT

Assainissement Voirie : LÉON, THIBAUT, BIGOT, GUICHARD, VIRTON, VANNIER

Espaces verts – P.L.U. : LÉON, BIGOT, MOREIRA, ROUSSEAU, THIBAUT, VANNIER

Activité locale : REFOURD, DRANCOURT, ROUSSEAU, HERIN, THIBAUT

Enfance et Jeunesse : REFOURD, VIRTON, DRANCOURT, GODFROY, GUICHARD, HERIN

Communication : REFOURD, VIRTON, MOREIRA, HERIN, BOISTARD

Appel d'offres : Titulaires : LÉON, PERROTIN, REFOURD  
Suppléants : THIBAUT, VIRTON, BOISTARD

## **Délégués :**

Délégués SMIFE : Titulaire : AUBERT Suppléant : GODFROY

Délégués SIEIL : Titulaire : AUBERT Suppléant : MOREIRA

Délégué Tourisme vert : VIRTON

Délégués Syndicat aménagement des bassins : VANNIER, BIGOT

Délégué CNAS : BOISTARD

Délégués Cavités 37 : Titulaire : LÉON Suppléant : PERROTIN

Commissaires CIID : Titulaire : AUBERT Suppléant : LÉON

Annulation de loyer salon de coiffure (COVID 19) : il décide d'annuler le loyer du mois d'avril d'un montant de 104,00 €, dans le cadre de la pandémie et des mesures d'urgences (ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020)

Exploitation de carrière : il donne un avis favorable à la demande de SAINT-GEORGES GRANULATS afin de poursuivre l'exploitation de la carrière sur le site actuellement autorisé durant 5 années supplémentaires et de finaliser la remise en état du site.

Le maire,

AUBERT Chrystophe.